

Nouvelles modalités d'association des partenaires

L'autorité de gestion souhaite instaurer d'ores et déjà de nouvelles modalités concernant les relations avec le partenariat. En effet, elle s'est heurtée depuis 2014 à des difficultés pour informer et recueillir les avis des partenaires. La liste des contacts est devenue difficile à gérer avec près de **1 500 mails** identifiés pour environ **530 structures** en tant que partenaires avec des doublons et des contacts devenus obsolètes du fait de la constante mobilité des agents au sein des structures sans que l'autorité de gestion ne soit prévenue. De plus, la collecte de l'avis « officiel » d'une structure lorsque plusieurs personnes la représentent au sein des instances a pu poser des problèmes.

Pour toutes ces raisons et pour l'ensemble des instances liées aux fonds européens sur la période 2021-2027, l'autorité de gestion souhaite la transmission **d'un courriel unique générique par organisation/entité** qui recevrait l'ensemble des courriers et sollicitations de l'autorité de gestion : Ex : president@nomdelacollectivite.fr ou europa@nomdelacollectivite.fr ou encore europa@nomstructure.fr , etc.

La charge de diffuser les informations aux bons interlocuteurs au sein des structures ou de transmettre une position unique à l'autorité de gestion relèverait ainsi de l'organisation de chaque partenaire.

Cette solution permettra d'avoir des contacts toujours opérationnels pour les prochaines échéances en cas de mobilité des responsables et agents, de mieux coordonner les réponses et enfin de répondre aux exigences du comité de suivi.

Afin de constituer la liste des partenaires pour les programmes européens 2021-2027, vous êtes invités à nous communiquer vos courriels génériques en accédant au formulaire ci-dessous.